

L'utilisation de la cire fondue à la bougie dans le scellement et l'envoi des correspondances.

*La flamme de la bougie ne faisait pas qu'éclairer le bureau de Poste
jusqu'au 19^{ème} siècle, elle servait également à faire fondre la cire que
l'on appliquait sur les correspondances.*

Plan

- Aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles
- Les diverses raisons d'utiliser
La cire pour la fermeture des
correspondances
- La fermeture des lettres
contrôlées en valeurs déclarées
- La fermeture des sacs de
courrier

Salon
de la Philatélie 1946



Chardin, 1732

*Hâte-toi donc, Frontain : voir ta jeune maîtresse,
Sa tendre impatience éclate dans ses yeux ;
Il lui tarde déjà que l'objet de ses vœux*

*Ait reçu ce Billet, gage de sa tendresse.
Ah ! Frontain, pour agir avec cette lenteur
Jamais le Dieu d'Amour n'a donc touché ton cœur.*

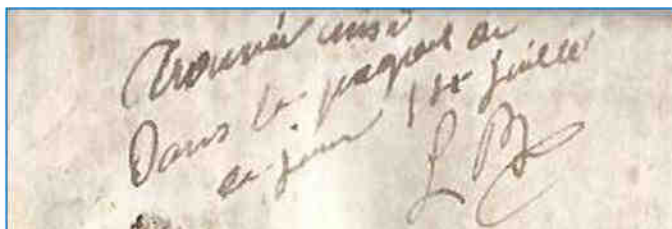
*Carte maximum de juin 1946,
Gravure d'Etienne Fessard
d'après un tableau de
Jean Siméon Chardin de 1732
« Une femme occupée
à cacheter une lettre ».*

Les cachets de cire sont appliqués par la poste au 19^{ème} siècle dans des cas très précis.

Les lettres arrivées ouvertes lors du traitement par un bureau de poste

Les lettres étaient entourées d'un croisée de ficelles et scellées avec de la cire par un cachet de la poste comportant les indications du bureau ayant trouvé la correspondance ouverte.

Lettre arrivée ouverte dans le paquet de courrier



Mention manuscrite « Trouvé ainsi dans le paquet de ce jour 14 juillet ».



Lettre de Thiers du 13.07.1868 pour St Benoy, c à d de Saint-Rémy Sur Durolle du 14.07.1868, apposition du cachet « ST REMY.S.DUROLLE/POSTES/62 ».



Lettre arrivée ouverte au bureau de poste

Lettre de Djenam ed Dar du 25.03.1901, càd Troupes du Tidikelth/ région d'in.Salah et de Duveyrier/Oran, pour Sétif, passée par le bureau de Ain-Sépra le 27.03.1901, réexpédiée à Biskra et arrivée le 29.03.1901, apposition du cachet « AIN-SEPPRA/POSTES/ORAN ».

Mention manuscrite « Lettre parvenue ouverte à Ain-Sefra ».



Les lettres en franchise de la Poste

Les cachets de cire sont appliqués au dos des lettres pour justifier la franchise

La fermeture des lettres des directeurs des postes

Les bureaux de poste de province



Cachet rouge armorié au verso avec inscription « **POSTE DE GRAY** ».



Lettre du 18 mars 1788 de Gray (Haute-Saône) pour Besançon, griffe « GRAY », non taxée, le cachet de cire justifiant la franchise.

Les cachets de poste au XVIIème siècle sont très rares.

Les lettres pour ou venant de l'étranger Rajouts de cachets réglementaires

Les cachets de cire sont appliqués par la poste au 19^{ème} siècle dans des cas très précis.

Le contrôle du respect de la réglementation d'un chargement venant de l'étranger

Les lettres chargées devaient comporter
au minimum 2 cachets de cire.

La lettre est vérifiée par
le bureau des Ambulants de Calais à Paris.

Elle ne comporte qu'un seul cachet.

Le bureau en applique 3 autres
reliés par un ruban vert,
ce qui est très exceptionnel.



Lettre de Londres pour Cognac, chargée et cachetée par l'expéditeur d'un seul cachet de cire rouge du 20 septembre 1859, passée par Calais le 21 septembre 1859, passée par Paris le 21.09.1859, et ambulant de nuit de Paris à Bordeaux le même jour. Chargement vérifié par la poste française par apposition de la griffe des chargements avec initiales CPD, ambulant de CALAIS à PARIS, Brigade D, puis refermée par un ruban vert et recachetée avec 3 cachets de cire avec apposition du cachet « **POSTES/ CALAIS/ A/ PARIS** ».

Lettre pesant entre 1/2 et 3/4 d'onçe soit 1 shilling, recommandation (chargement) 4 pence par 1/4 d'onçe, soit 1 shilling, total : 2 shilling, au tarif du 1^{er} janvier 1855, taxe manuscrite apposée en rouge.